



# Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 12  
Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Berne

Office des Ponts et Chaussées du canton de Berne  
- Inspection des routes pour le Jura bernois

### Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.4: Tavannes – Le Pichoux  
Commune: Tavannes

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Tavannes, sortie nord-ouest de la localité (direction le Fuet). Depuis l'accès à Celtor jusqu'à la croisée de la route de la Trame (lieu dit « Pont de la Mort »)

Durée: du mardi 7 avril 2026 à 8h au lundi 8 juin 2026 à 8h

Exceptions: aucune

Motifs: travaux de raccordement de la nouvelle route cantonale.

Dans le but de garantir la sécurité du trafic et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par la route de la Trame.

L'accès à la décharge de Celtor ne sera possible qu'en provenance de Tavannes.

**Validation  
de vos avis sur  
la plateforme:  
lundi 14h**

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 mars 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois



## Champoz

### Coup de balai

Le traditionnel coup de balai aura lieu le 11 avril 2026 et reporté en cas de mauvais temps au 18 avril 2026.

Champoz, le 9 février 2026

Le Conseil Communal



## Court

Administration municipale

### Fermeture durant les vacances de Pâques

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le jeudi 2 avril 2026 à 16h et les rouvrira le lundi 13 avril 2026 à 10h 30.

La permanence téléphonique reste assurée du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026 au 032 497 71 10.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Court, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Mise à ban des champs

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2026, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban. Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval.

Court, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémises

### Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 318, au lieu-dit: « Chemin du Stand 175 », commune de Crémines.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/ CREE + aménagement d'une glissière de sécurité, construction d'un nouveau bovistop et création d'un écran végétal de plusieurs arbres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de conservation du paysage A.

Dérogations: art. 24 LAT et 48 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du 6 au 12 avril 2026.

Réouverture le mardi 14 avril 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémines, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Conseil communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérant: Commune mixte d'Eschert, rue du Til-leul 1, 2743 Eschert

Emplacement: parcelles N°s 676, 61, 64, et 673, route du Creux, 2743 Eschert

Auteur du projet: ATB SA, Monsieur Damien Tièche, rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Zone: M2pc

Projet: assainissement de la chaussée Le Creux à Eschert - LOT 2: remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées, nouvelles conduites de service, mise à terre de la conduite aérienne et éclairage dynamique, nouveau revêtement et bordures.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande **jusqu'au 22 avril 2026, inclusivement**, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 25 mars 2026

Le Conseil communal

## Avis de construction

Requérant : Monsieur Nicolas Widmer, rue du Tilleul 20c, 2743 Eschert

Emplacement : parcelle N° 228, route Principale 12a, 2743 Eschert

Auteur du projet : identique au requérant

Zone : A1

Projet : demande a posteriori relative au changement d'affectation d'une halle d'exposition en bureaux et artisanat. Le projet comprend la suppression des chauffages électriques directs et le raccordement à la pompe à chaleur du bâtiment N° 12 (avec installation de radiateurs), le remplacement des vitrages des vitrines nord, le changement de couleur des façades en bois (du brun au gris) ainsi qu'une nouvelle disposition des espaces intérieurs selon les plans déposés.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande **jusqu'au 22 avril 2026, inclusivement**, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 25 mars 2026

Le Conseil communal

## Loveresse

### Absence temporaire au secrétariat communal

Nous vous informons que notre secrétaire communale, M<sup>me</sup> Sprunger, sera absente pour une durée indéterminée.

Pendant cette période, M. Claude Röthlisberger a été engagé comme soutien au secrétariat communal et profitons de l'occasion de le remercier pour son engagement.

Nous vous remercions d'ores et déjà de lui faire bon accueil.

Loveresse, le 27 mars 2026

Conseil communal

## Perrefitte

### Félicitations à nos élus

Le Conseil municipal félicite vivement Virginie Heyer pour sa réélection au Grand Conseil et au Conseil du Jura bernois, ainsi que Fabien Mérillat pour son entrée au Conseil du Jura bernois.

Avec ses 3'835 voix au Conseil du Jura bernois, Virginie Heyer est l'élue qui récolte le plus de voix dans toute la région. Félicitations !

Nous adressons également nos félicitations aux autres élus de la Couronne prévôtoise : Patrick Tobler (Crémines), Bernard Gafner (Corcelles) et Walter Habegger (Crémines). Ensemble ils sauront représenter et défendre dignement notre coin de région et nous les remercions pour leur engagement.

Perrefitte, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Conseil municipal

### Bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Perrefitte et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s), peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Perrefitte avant le début de la prise en charge. Pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal **jusqu'au 15 juillet 2026 au plus tard**. En cas de délai non-respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille) ou auprès de M<sup>me</sup> Sandra Marchand (032 493 10 43 / [finances@perrefitte.ch](mailto:finances@perrefitte.ch)).

Perrefitte, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Conseil municipal

### Dépôt public

Modifications mineures du plan des zones d'affectation et de construction (PZ), plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PPP) ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC).

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil municipal de Perrefitte dépose publiquement les modifications susmentionnées. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications concernent :

- PZ : légende (axe des cours d'eau à titre indicatif au lieu de normatif)
- PPP : adaptation du tracé de certains cours d'eau et de l'espace réservé aux eaux
- RAC : art. 12 al. 1 (nécessaire au lieu d'utile pour le bon fonctionnement de l'entreprise); art. 46 et 33 (mesure de la longueur des lucarnes); art. 52 et annexe III, chiffre 20 (mesure de l'ERE) RAC annexe III, chiffre 19 (mesure de la distance à observer par rapport à un arbre) ainsi que l'annexe I (ZPO 3 évaluation de la possibilité d'un espace de développement des eaux).

Les documents sont déposés au secrétariat municipal de Perrefitte pendant 30 jours, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 2026. Ils sont en outre disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse [www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch).

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat municipal.

Perrefitte, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances de Pâques, l'administration communale sera fermée du 6 au 10 avril 2026.

Réouverture selon l'horaire habituel le 13 avril 2026.

Souboz, le 25 mars 2026

Conseil communal



## Rebévelier

### Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 4 mars 2026 au réseau de distribution, école, local de chauffage, évier à Rebévelier par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 26 mars 2026

Le Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101b, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet : Axians Schweiz AG, Pulverstrasse 8, 3063 Ittigen.

Emplacement : parcelle N° 2084, au lieu-dit : «La Maigroye», commune de Reconvilier.

Projet : demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Sunrise GmbH.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : Résidence Benevis SA, Chemin des Bosquets, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelles N°s 2223 et 2224, au lieu-dit : «Ch. des Bosquets», commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 26 appartements sur trois étages avec attique comprenant un parking souterrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

04.0302.0225 - eBau 2026-3497

**Avis de construction**

Requérante : QUERIMMO Sàrl, Route de Vicques 14, 2830 Courrendlin

Auteur du projet : Bruno Fragnoli FB Sàrl, Grand-Rue 3, 2710 Tavannes

Emplacement : parcelle N° 1633, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet : peinture des façades de la station selon couleur NCS 1050-G50Y ET NCS 2040-R80B

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone d'activité économique AI

Publication : dès le 25 mars 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics) **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 23 mars 2026

Administration des constructions

04.0302.0224 - eBau 2026-2549

**Avis de construction**

Requérants : Hirschi Laurence et Wilfred, Rue de Boron 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 1036, Rue de Boron 10, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 25 mars 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics) **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 23 mars 2026

Administration des constructions



**Saicourt**

Informations communales

**Analyses de l'eau potable**

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal effectuées le 10 mars 2026 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune de Saicourt (villages de Saicourt et Le Fuet) et le SEF (village de Bellelay) est conforme aux exigences légales.

Lieu de prélèvement	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française (°f)	Teneur en nitrate (mg/l)
Saicourt	Irréprochable	27.1	4.6
Le Fuet	Irréprochable	27.0	4.4
Bellelay	Irréprochable	28.4	9.2

Les villages de Saicourt et Le Fuet sont alimentés par les sources de La Rouge Eau. Le village de Bellelay est alimenté par l'eau de la nappe phréatique de Cortébert. L'eau des sources de la Rouge Eau et de la nappe phréatique de Cortébert est désinfectée aux rayons UV.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Nous rappelons aux propriétaires privés qu'ils sont également touchés par l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) et sont donc tenus de fournir au moins une fois par année des informations sur la qualité de l'eau dès lors qu'elle est distribuée à des consommateurs de la commune.

Le Fuet, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Conseil municipal



**Saules**

**Fermeture à Pâques**

L'administration communale sera fermée du mardi 7 avril au vendredi 10 avril 2026.

Réouverture du guichet le mercredi 15 avril 2026 à 16h.

Saules, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Administration communale



**Valbirse**

**Avis de construction**

Requérant : M. Laurent Blanchard, Haut des Planches 1, 2735 Malleray.

Auteur du projet : M<sup>me</sup> Elise Kaser, Rue de la Valle, 2738 Court.

Emplacement : parcelle N° 1793, au lieu-dit : « Haut des Planches 1 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : agrandissement du bâtiment agricole pour vaches laitières, pose de deux nouveaux silos, déplacement de la place à fumier existante, création de nouveaux chemins en groisse avec un nouvel accès à la route communale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 80 LR, 31a OCEN, 24 LAT, 48 LAE et 21 du règlement communal d'alimentation en eau potable.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Voiture en autopartage et borne de recharge en fonction**

Une voiture Mobility est disponible en autopartage sur la place du collège à Malleray. Cette VW ID.3 électrique peut être réservée à tout moment par les habitantes et les habitants, les entreprises ou les touristes, via l'application ou le site de Mobility. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire et de choisir un abonnement sur [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)

Pour présenter cette nouvelle offre et répondre aux questions de la population, des membres de Mobility section Neuchâtel-Bienne-Jura tiendront un stand d'information le samedi 18 avril, de 9h à 12h, sur la place du collège à Malleray. Les personnes intéressées pourront découvrir le fonctionnement de la coopérative, les différentes manières

**Prochaine édition:**

**En raison des Fêtes de Pâques la feuille officielle d'avis du district de Moutier paraîtra jeudi 9 avril 2026**

de profiter de l'offre, le maniement d'une voiture électrique ainsi que la prise en charge de ce véhicule à la borne.

Relevons encore que l'exécutif communal a décidé de faire d'une pierre deux coups en installant, au même endroit, une borne de recharge publique pour voitures électriques.

Bévilard, le 25 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

## Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Les services techniques se tiennent à disposition si nécessaire au 032 491 61 66.

Bévilard, le 25 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

## Horaires - Fêtes de Pâques

À l'occasion des Fêtes de Pâques, le bureau communal sera fermé du jeudi 2 avril à 16h30 au lundi 6 avril 2026 y compris. Réouverture le mardi 7 avril à 10h. Nous vous souhaitons de belles fêtes de Pâques!

Bévilard, le 30 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

### Mise au concours

**Administrateur-trice des finances du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (10%)**

Tâches:

- Tenue de la comptabilité
- Administration des engagements financiers
- Établissement du budget annuel et du plan financier
- Bouclement annuel et établissement du compte annuel
- Suivi des débiteurs
- Paiement des créanciers

- Établissement des décomptes et statistiques
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales

L'administrateur-trice des finances devra connaître le modèle comptable harmonisé MCH2.

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans le domaine
- Bonnes connaissances de l'outil informatique
- Sens élevé de l'organisation, grande polyvalence et aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Le cahier des charges peut être consulté uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat du Syndicat, sur demande à [secretariat@sf-raimeux.ch](mailto:secretariat@sf-raimeux.ch).

**Entrée en fonction: de suite ou date à convenir**

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitae et copie des certificats jusqu'au **17 avril 2026 au plus tard**, à l'adresse suivante: Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs, Route Principale 12a, 2743 Eschert, avec mention « Postulation ».

Pour tous renseignements complémentaires: M. Roger Gerber, 079 351 81 28.

Eschert, le 20 mars 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Communauté scolaire de l'École secondaire de la Courtine

### Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu

**Mercredi 6 mai 2026, à 20 h 15**  
à l'École secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025
2. Désignation de 2 scrutateurs
3. Comptes 2025
4. Rapport des vérificateurs
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Élection des vérificateurs descomptes
7. Information sur la marche de l'école
8. Divers

Bellelay, le 29 mars 2026

La commission scolaire

Paroisse Catholique-Chrétienne Saint-Imier

### Assemblée paroissiale

**Jeudi 23 avril 2026, 19h30,**  
salle de paroisse de l'Église  
(sous le funiculaire)

Appel:

1. Nomination d'un scrutateur
2. Lecture du procès verbal de l'Assemblée de Paroisse du 18 décembre 2025

3. Informations concernant l'avancement des travaux
4. Comptes 2025, rapports des vérificateurs des comptes, présentations, discussions – votations
5. Nomination d'un administrateur des finances
6. Présentation et discussions du rapport du Président
7. Présentation et discussions du rapport de l'équipe pastorale
8. Informations et divers

Saint-Imier, le 24 mars 2026

Le Conseil de Paroisse

SEME

Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

### Assemblée des délégués

**Jeudi 23 avril 2026, à 20 h**  
salle de paroisse à Grandval

Ordre du jour:

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 (déjà remis)
3. Communications
  - a) Président
  - b) Exploitants
4. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000 (yc TVA) destiné aux mesures d'optimisation et de maintien de la valeur de la filière boues
5. Divers et imprévu

SEME

Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs

Le Président: F. Freudiger

Communauté scolaire de Jean Gui

### Assemblée ordinaire des délégués

**Vendredi 8 mai 2026, à 19 h 30**  
à l'école de Jean Gui

Ordre du jour:

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2025
4. Correspondance, communications
5. Comptes 2025
6. Information de la vie scolaire
7. Divers

La Tanne, le 25 mars 2026

Le président de la commission scolaire:  
Raymond Fuhrer

**Nous vous souhaitons de belles fêtes de Pâques !**